

**ARRETE N° C2024\_017**  
**Portant règlementation du stationnement et de la circulation pour  
la pose d'une benne au niveau du 21B rue Murger**

*Le Maire de la Commune de Bourron-Marlotte*

VU

- les articles L2213-1, L2213-2, L2213-2, L2213-4 et L2213-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- la loi du 2 mars 1982 modifiée ;
- la circulaire interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du livre I signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- les articles R 411-8 et R 411-25 Code de la Route ;
- la demande de la société FOURNIER TP en date du 22/02/2024;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin de permettre le stationnement d'une benne devant le n° 21B de la rue Murger pour la création d'une adduction d'eau potable et d'un branchement d'assainissement.

**ARRETE**

**Article 1 :** La société FOURNIER TP est autorisée à stationner une benne devant le numéro 21B de la rue Murger du 25 au 28/02/2024.

**Article 2 :** La benne doit être visible de jour comme de nuit et des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis en place par la société FOURNIER TP.  
Le trottoir et le caniveau devront être nettoyés après les travaux.  
Les travaux seront réalisés en demi-chaussée avec mise en place de la signalisation.

**Article 3 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation qui lui est personnelle, sera responsable vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature pouvant survenir du fait de ces travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5 :** Le Maire de la commune de Bourron-Marlotte, le Service de Police Municipale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté. Toute ampliation peut être adressée à qui en a usage.

Fait à BOURRON-MARLOTTE, le 23/02/2024

**Vitor VALENTE**  
Maire

